



Maisons-Alfort, le 26 mars 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ANTICOCHENILLES BIO MASSO revente de CATANE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par TOTAL FLUIDES au nom de COMERCIAL QUIMICA MASSO S.A. relatif à une demande de mise sur le marché d'un produit de revente ANTICOCHENILLES BIO MASSO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CATANE, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9800096 détenue par TOTAL FLUIDE. est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour TOTAL FLUIDE est bien strictement identique à celle déclarée pour CATANE ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ANTICOCHENILLES BIO MASSO, présentée par TOTAL FLUIDE au nom de COMERCIAL QUIMICA S.A., qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CATANE.

Marc MORTUREUX